Le département très engagé dans une démarche de modernisation et de simplification, met en place un portail de demandes de subventions en ligne. A compter du 2 décembre 2019, les demandes de subventions auprès du Conseil départemental devront être effectuées directement sur une plateforme accessible depuis le site internet [**www.cd976.fr**](http://www.cd976.fr)**.**

Attention ! Aucun document au format papier ne sera accepté. Toutes les procédures de demandes de subventions sont entièrement dématérialisées. Les pièces justificatives à fournir devront également être déposées au format numérique.

Pour mieux accompagner les usagers dans cette nouvelle démarche, le Conseil départemental invite les demandeurs potentiels de ses subventions (communes, Etablissements publics, Associations, particuliers) à participer aux réunions publiques d’informations et de présentation de la plate-forme qui se tiendront en fonction des domaines d’intervention, selon le calendrier suivant :

* **Aides aux communes : mardi 26 novembre 2019 de 9h à 11h00, à l’hémicycle Younoussa Bamana à Mamoudzou**
* **Agriculture : mercredi 27 novembre 2019 à 14h00 au lycée agricole de Coconi**
* **Social et solidarité : jeudi 28 novembre 2019 de 9h à 11h00, à l’hémicycle Younoussa Bamana à Mamoudzou**
* **Jeunesse et sport : samedi 30 novembre 2019 de 9h à 11h00, à l’hémicycle Younoussa Bamana à Mamoudzou**

Ces rencontres seront l’occasion d’échanger avec les services qui instruisent les demandes de subvention et de bien comprendre le fonctionnement de la plateforme de demande de subvention en ligne. Une campagne d’information et de sensibilisation du Conseil départemental accompagne cette démarche.